

Ecrit par le 23 novembre 2024

# Grand Avignon : l'Etat va apporter 7,83M€ pour la 2e phase du tramway



Jean Castex, premier ministre, vient d'annoncer les lauréats de l'appel à projets lancé en décembre dernier pour les transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux. Dans ce cadre, le Grand Avignon a obtenu une participation de l'Etat d'un montant de 7,83M€ pour la réalisation de la 2e tranche du tramway de la cité des papes. Cette ligne qui comprendrait 6 stations doit relier le parking de l'île Piot au quartier Saint-Lazare, devant l'université. La portion de 3,2km viendra compléter, d'ici 2025, les 5,2 km de la première ligne reliant la porte Saint-Roch au terminus de Saint-Chamand. Le coût de cette phase 2 est estimé à plus de 61M€.

## 2,15M€ pour la navette express avec Les Angles

Dans le même temps, le premier ministre a aussi annoncé que l'Etat va participer à hauteur de 2,15M€ à un autre projet de transport du Grand Avignon : celui de navette express entre Les Angles et Avignon.

Ecrit par le 23 novembre 2024

Cette liaison prévue d'ici 2024 entre le rond-point Grand Angles et le centre-ville via la RN 100, avec une voie au moins en site propre, comprend aussi la création d'un parking relais de 200 places ainsi que de nombreux aménagement de voirie (budget estimé à 17M€).

### **187 dossiers retenus pour se partager 900M€**

En tout, avec les 2 projets du Grand Avignon, 187 dossiers ont été retenus au niveau national (dont 11 en Paca - voir carte ci-dessous) lors de ce 4<sup>e</sup> appel à projets initialement doté d'une enveloppe de 450M€, puis réévalué à 900M€ dans le cadre du plan France relance 2020-2022.

« Le Premier ministre a souhaité que ce montant soit doublé afin de soutenir l'investissement des collectivités territoriales dans un secteur durement éprouvé par la pandémie, » explique le ministère chargé des transports. Pour être éligible, les projets retenus ne devaient pas avoir commencé les travaux à la date de lancement de l'appel à projets, et doivent les démarrer avant fin 2025.

---

## **Equipements spéciaux : 9 communes vauclusiennes finalement concernées**

Si [à l'origine 28 communes vauclusiennes étaient classées parmi les communes du massif alpin](#), seules 9 communes du département seront finalement concernées par la nouvelle réglementation mise en place dans le cadre de la sécurité routière en période hivernale. Il s'agit des communes d'Aurel, Beaumont-du-Ventoux, Bédoin, Lagarde d'Apt, Malaucène, Monieux, Saint-Christol, Saint-Trinit et Sault (voir carte ci-dessus). Cependant pour les communes de Bédoin et Malaucène, « compte-tenu de leur situation géographique, seul l'axe principal d'accès au Mont-Ventoux, la RD-974, entrera dans le dispositif réglementaire », explique la préfecture de Vaucluse. Pour Bédoin cela concerne les secteurs du lieu-dit Saint-Estève à la partie sommitale du Mont-Ventoux alors que pour Malaucène cette zone s'étend du lieu-dit Le Groseau jusqu'au sommet du Mont-Ventoux. Concrètement cela veut dire que désormais, en période hivernale (du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars), les véhicules circulant sur ces communes devront disposer d'équipements spéciaux obligatoires.

### **Quelles obligations ?**

Pour rappel, les nouvelles obligations d'équipements concernent les véhicules légers et utilitaires, les camping-cars, les poids-lourds et les autocars.

Elles ne s'appliqueront pas aux véhicules équipés de pneus à clous.

Avec cette nouvelle disposition, les véhicules légers, les utilitaires et les camping-cars devront :

- soit détenir dans leur coffre des dispositifs antidérapants amovibles (chaînes à neige métalliques ou

Ecrit par le 23 novembre 2024

textiles) permettant d'équiper au moins deux roues motrices, -soit être équipés de quatre pneus hiver.

Les autocars, autobus et poids lourds sans remorque ni semi-remorque seront également soumis aux mêmes obligations que les véhicules précités. Les poids lourds avec remorque ou semi-remorque devront détenir des chaînes à neige permettant d'équiper au moins deux roues motrices, même s'ils sont équipés de pneus hiver.

### **Pas d'amende pour l'instant**

« Des opérations d'information et de pédagogie accompagneront la mise en place de ce dispositif dans les prochaines semaines, annonce la préfecture de Vaucluse qui précise par ailleurs que « Les éventuels manquements à l'obligation de détenir des chaînes à neige dans son coffre ou d'équiper son véhicule de pneus hiver dans les départements concernés ne seront pas sanctionnés cet hiver. »

[Retrouvez ici l'arrêté préfectoral définissant la liste des communes vauclusiennes relevant de l'application du décret relatif à l'obligation d'équipement de certains véhicules en période hivernale](#)

L.G.

---

## **Pneus hiver : rien n'est encore joué pour le Vaucluse**

Alors que [28 communes vauclusiennes](#) figurent dans le périmètre prévisionnel des territoires concernés par l'application de la '[loi Montagne 2](#)' rendant obligatoires des équipements spéciaux du 1er novembre au 31 mars 2021 dans certaines zones de montagne, la préfecture de Vaucluse rappelle qu'aucune décision n'a encore été prise. En effet, le préfet du département a la possibilité d'appliquer ou non ce [décret](#) visant à améliorer la sécurité des usagers de la route ainsi que les conditions de circulation en hiver (éviter les blocages lors d'épisodes neigeux notamment).

### **Le détail connu d'ici le 1<sup>er</sup> novembre prochain**

« En concertation avec les élus locaux dans le cadre des comités de massif, les préfets des départements concernés dresseront d'ici le 1er novembre la liste des communes où les usagers auront le choix entre détenir des chaînes dans leur coffre ou équiper leurs véhicules de pneus hiver en période hivernale et arrêteront les éventuelles dérogations sur certains axes routiers », confirme la préfecture de Vaucluse qui insiste sur le fait que « l'information selon laquelle les usagers auraient l'obligation d'équiper leurs véhicules en pneus neiges uniquement n'est pas exacte, le décret d'application de la loi prévoit bien ce

Écrit par le 23 novembre 2024

choix. »

### **Pas de sanction prévue durant le 1<sup>er</sup> hiver**

A ce jour, [une carte est déjà consultable](#) (1) sur le site de la Sécurité routière (il semblerait que seule la zone du Ventoux soit encore concernée et que les Monts de Vaucluse et le Luberon aient disparu).

Recensant les périmètres prévisionnels, cette carte est actualisée au fur et à mesure de la prise des décisions préfectorales qui exemptera tout ou partie des communes vauclusiennes susceptibles de voir ces obligations s'appliquer sur leur territoire. L'entrée puis la sortie dans ces zones sera alors ensuite matérialisée par deux nouveaux panneaux (voir visuels ci-dessus).

« Les éventuels manquements à l'obligation de détenir des chaînes à neige dans son coffre ou d'équiper son véhicule de pneus hiver dans les départements concernés ne seront pas sanctionnés cet hiver », précise toutefois la préfecture.

### **Quelles nouvelles obligations**

Dans tous les cas, une fois le choix des communes réalisé par le préfet, les nouvelles obligations d'équipements concerneront les véhicules légers et utilitaires, les camping-cars, les poids-lourds et les autocars circulant dans ces zones.

Dans ce cadre, les véhicules légers, les utilitaires et les camping-cars devront :

- soit détenir dans leur coffre des dispositifs antidérapants amovibles (chaînes à neige métalliques ou textiles) permettant d'équiper au moins deux roues motrices,
- soit être équipés de quatre pneus hiver.

« Les autocars, autobus et poids lourds sans remorque ni semi-remorque seront également soumis aux mêmes obligations que les véhicules précités, expliquent les services de la préfecture de Vaucluse. Les poids lourds avec remorque ou semi-remorque devront détenir des chaînes à neige permettant d'équiper au moins deux roues motrices, même s'ils sont équipés de pneus hiver. »

A noter que ces mesures ne s'appliqueront pas aux véhicules équipés de pneus à clous.

L.G.

---

## **Réalpanier : priorité aux vélos et aux piétons**

Ecrit par le 23 novembre 2024



**Comme un symbole de la fin du 'tout voiture', c'est à vélo que Dominique Santoni, présidente du Conseil départemental de Vaucluse, et Cécile Helle, maire d'Avignon, ont rejoint le rond-point XXL réaménagé de Réalpanier.**

« Nous sommes à deux coups de pédale du Chemin des Canaux et du tracé provisoire de la 'Via Rhôna', l'une des 3 qui traversent le Vaucluse. Sur ce giratoire très fréquenté, il y avait peu de place pour les cyclistes. Le département avait déjà réalisé des aménagements sur la départementale 28, la route de Saint-Saturnin, mais une fois arrivé là, il était compliqué et risqué de rouler vers le centre d'Avignon. Nous avons donc, en partenariat avec la Ville d'Avignon, réalisé tous ces aménagements » a expliqué la nouvelle présidente de l'exécutif départemental vauclusien.

### **1,1M€ pour les aménagements**

Ces aménagements (entre septembre 2020 et juin 2021) ce sont des dos d'ânes, des radars qui rappellent la limitation de vitesse à 30km/h, un marquage au sol spécifique donnant la priorité au passage des deux roues, un dispositif de détection des cyclistes, l'agrandissement du trottoir, un éclairage public, la création d'un parking côté route de Morières, la plantation d'espaces verts, le réaménagement de la rue Claude-Chabrol et de l'Avenue des Amandiers. Le tout pour promouvoir un mode de circulation doux en milieu urbain, le vélo.

Ecrit par le 23 novembre 2024

« Au final le budget s'élève à 1,1M€, 50% pour le département, 50% pour Avignon, avec un soutien de l'Europe via le volet 'transition écologique' de 80% du montant qui n'est pas encore concret mais qui entre dans les critères d'éligibilité » a ajouté Dominique Santoni.

### **La Ville et le Département déjà main dans la main ?**

De son côté, Cécile Helle, fervente défenderesse des déplacements doux a rappelé que « C'est une volonté politique du département et de la Cité des Papes, de développer ensemble, le vélo. Le passage du Tour de France, la double ascension du Mont-Ventoux cet été, la venue de milliers de cyclo-touristes tout au long de l'année en témoignent. D'autres projets existent, comme sur l'Ile de la Barthelasse, les rives de la Durance, la Via Rhôna. Déjà quand on roule en voiture, ce carrefour de Réalpanier fait peur, alors en vélo, sans protection de la carrosserie, bonjour l'angoisse ! »

A ce jour, avec notamment la Voie verte Confluence, le Tour des Remparts, le Chemin des Canaux, existent 184km de linéaire cyclable, dont 48 créés depuis la mandature entamée en 2014.

La présidente du Conseil Départemental a conclu sur sa volonté farouche d'aménager le territoire au service de tous les Vauclusiens, aux côtés des communes et des EPCI pour renforcer l'attractivité du département et elle a remercié les entreprises qui ont officié sur ce chantier de Réalpanier, Provence Routes, Agilis et Mditraçage.

---

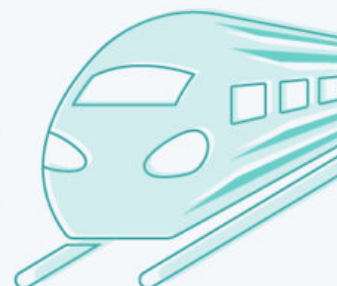
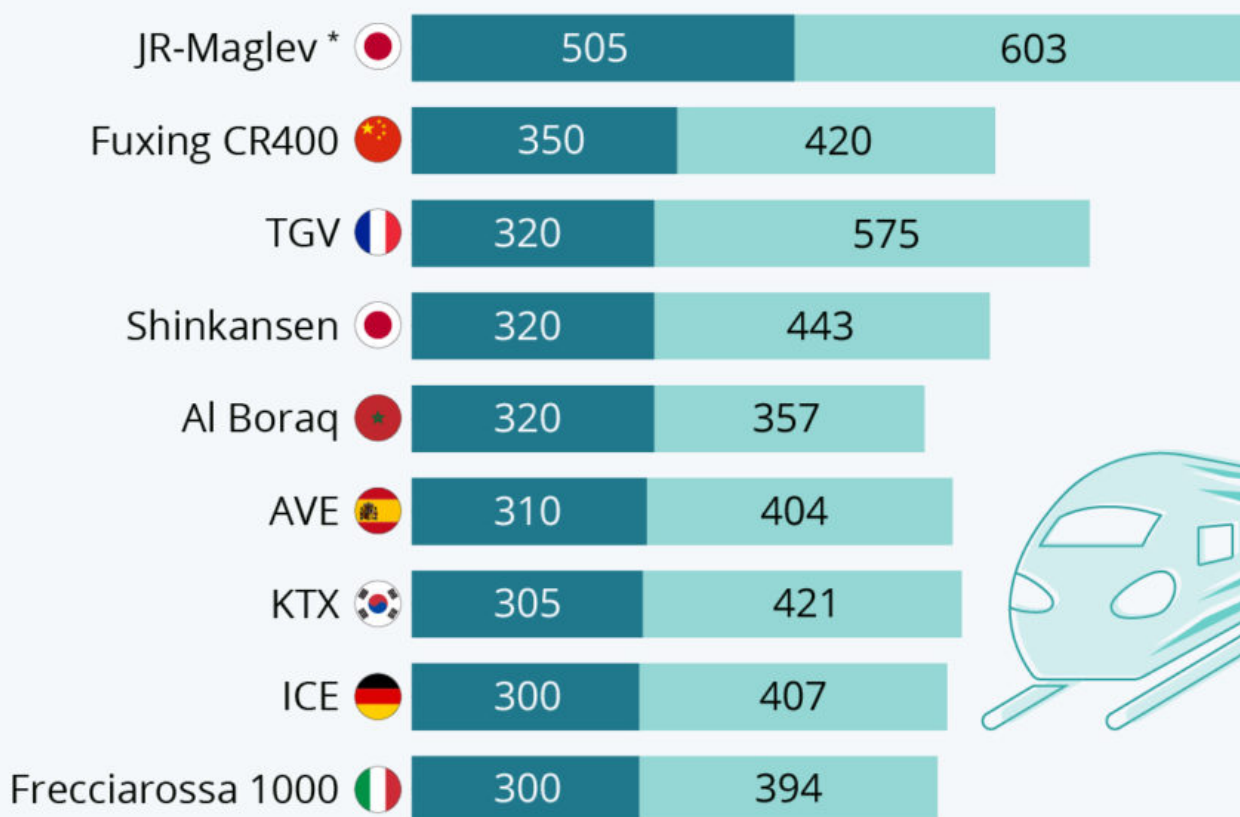
## **Les trains les plus rapides du monde**

Ecrit par le 23 novembre 2024

# Les trains les plus rapides

Trains avec les vitesses commerciales les plus élevées au monde et records de vitesse (en km/h)

■ Vitesse commerciale ■ Record de vitesse



\* le JR-Maglev est un train à sustentation magnétique dont la mise en service est prévue en 2027.

Sources : recherches Statista



statista

Inauguré le 22 septembre 1981, l'emblématique train à grande vitesse français, le [TGV](#), fête ses quarante

Écrit par le 23 novembre 2024

ans cette année. Alliant confort, rapidité et une faible empreinte carbone comparée à d'autres modes de transport, le train à grande vitesse représente une alternative crédible à l'avion pour de nombreuses destinations. Si le [Japon](#) et la France ont été les pionniers du [transport sur rail](#) à grande vitesse, d'autres nations se sont à leur tour équipées de trains capables de rouler à 300 km/h (voire plus) sur leur réseau ferroviaire. Notre graphique propose un tour d'horizon des trains les plus rapides du monde.

Le record mondial de vitesse est actuellement détenu par le Maglev japonais. Lors d'un trajet d'essai en 2015, un prototype de cette nouvelle génération de trains à lévitation magnétique qui reliera Tokyo à Nagoya à l'horizon 2027 a atteint la barre des 603 km/h. La vitesse commerciale annoncée de ce train du futur pourra s'élever à 505 km/h, soit bien au-delà de celle pratiquée par les trains à grande vitesse classiques.

Si l'on exclut les trains à sustentation magnétique, le TGV possède toujours le record de vitesse sur rail, avec une pointe à 575 km/h enregistrée en 2007 lors d'un trajet expérimental sur la LGV Est européenne. La vitesse du TGV est toutefois limitée à 320 km/h en service commercial, à l'image du Shinkansen japonais (génération actuellement utilisée) et du TGV marocain Al Boraq, inauguré en 2018. Construit par [Alstom](#), ce dernier est le tout premier train à grande vitesse d'Afrique.

C'est le Fuxing chinois (modèle CR400) qui affiche actuellement la vitesse commerciale la plus élevée : 350 km/h. Dans les autres pays qui disposent d'un [réseau ferroviaire à grande vitesse](#), les trains sont autorisés à rouler à une vitesse moins élevée : 310 km/h pour l'AVE espagnol, 305 km/h pour le KTX sud-coréen, puis 300 km/h pour l'ICE allemand et le Frecciarossa 1000 en Italie.

De Tristan Gaudiaut pour [Statista](#)

---

## A7 : travaux lancés entre Avignon-Nord et Avignon-Sud

Vinci autoroutes vient de lancer les travaux de rénovation de la chaussée sur l'A7 entre les échangeurs d'Avignon Nord (n°23) et Avignon Sud (n°24). Le chantier, qui se déroulera en 2 phases, débute aujourd'hui par une première tranche qui doit s'achever le 10 décembre 2021. Au total, l'opération, d'un montant de 12M€, va ainsi permettre de traiter 24 km de chaussées (12 km dans chaque sens) réparties sur les communes d'Avignon, Vedène, Morières-lès-Avignon et Caumont-sur-Durance.

### Près de 64 000 véhicules

« Durant 11 semaines, les équipes interviendront exclusivement de nuit 4 nuits par semaine du lundi au



Écrit par le 23 novembre 2024

vendredi, et le chantier sera replié tous les matins et les week-ends, explique Vinci autoroutes). Les nuits de travaux, la circulation sera basculée sur les voies opposées aux zones de chantier et les conducteurs circuleront sur une voie dans chaque sens. En journée, les automobilistes retrouveront leurs conditions de circulations habituelles et circuleront sur trois voies dans chaque sens. »

De quoi permettre de limiter les perturbations sur ce secteur accueillant en moyenne 31 800 véhicules/jour dans chaque sens de circulation dont 12,5% de poids lourds. Des usagers, dont une grande partie emprunte cette portion pour un usage domicile/travail.

### **Un chantier plus vert ?**

Les travaux, où 80 000 tonnes d'enrobés seront nécessaires, prévoient notamment le rabotage des couches de roulement sur 4cm de profondeur et de liaison sur 5cm. A cette occasion, 50% de toutes les couches inférieures seront recyclées ainsi que 30% de la couche de roulement. Au total, près de 40% des enrobés de l'ancienne chaussée sont réemployés dans la fabrication de la nouvelle chaussée, le reste sera mis en œuvre sur d'autres chantiers de la région. Par ailleurs, 100% des eaux du chantier seront récupérées et recyclées.

Les travaux de la seconde saison sont programmés de nuit du 14 mars au 13 mai 2022. Pendant ces 11 semaines encore, les conditions de circulation des automobilistes seront identiques à celles de la première phase de travaux.

Cette intervention, qui mobilisera 130 personnes 24h/24, s'inscrit dans d'importants travaux de rénovation des chaussées de l'A7 engagés depuis l'automne 2017 par Vinci autoroutes entre Lyon et Marseille sur une distance de 312km.

*Durant ces travaux les usagers peuvent suivre l'évolution du chantier ainsi que les conditions de circulation sur [www.a7-travaux-chaussees.com](http://www.a7-travaux-chaussees.com). Ces derniers peuvent aussi joindre les équipes de Vinci autoroutes au 04 15 53 01 33 (appel gratuit) du lundi au vendredi de 9h à 18h.*

---

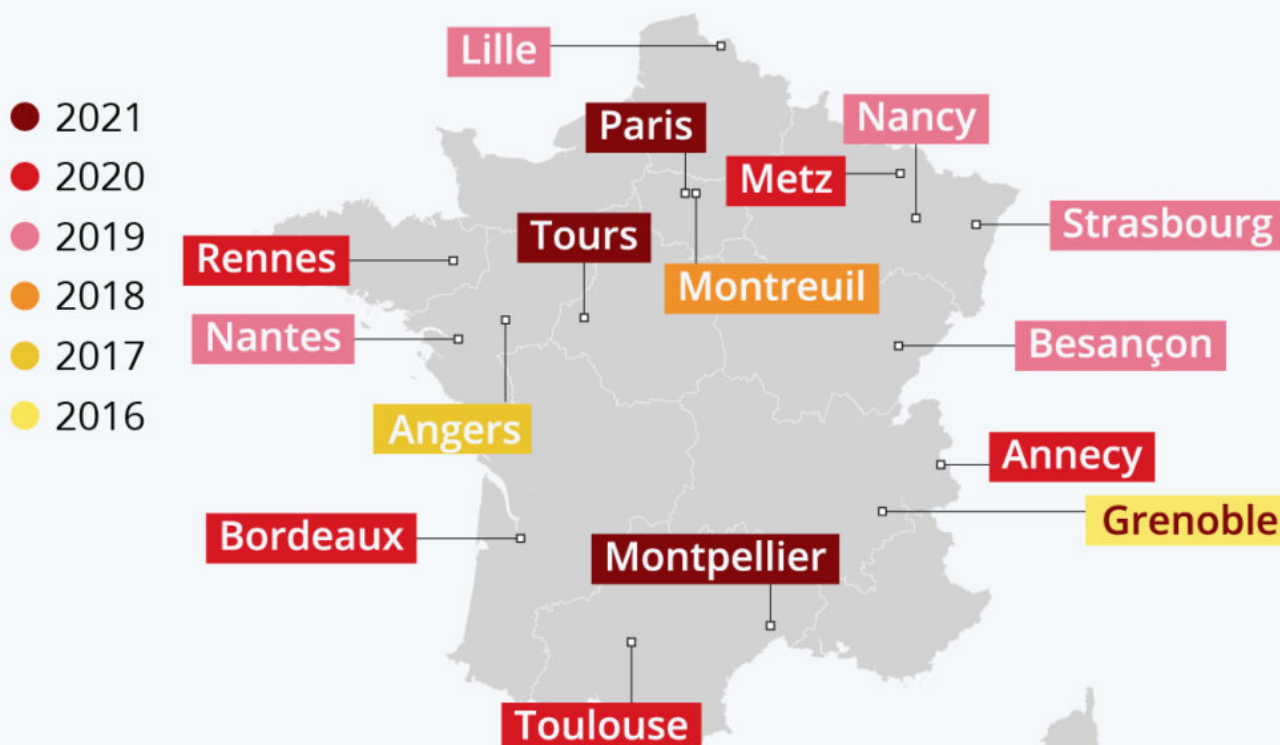
## **Ces villes qui ont adopté la limitation à 30 km/h**

Ecrit par le 23 novembre 2024

# La généralisation des 30 km/h en ville



Communes de plus de 100 000 habitants qui limitent la vitesse à 30 km/h en ville et date d'adoption de la mesure \*



\* en date du 30 août 2021.

Source : ville30.org



**statista**

La [ville de Paris](#) a décidé de limiter la vitesse à 30 km/h à partir du 30 août dans pratiquement toutes les rues de la capitale (à l'exception de certains grands axes). Les principaux objectifs de cette mesure sont d'accroître la sécurité des piétons et des cyclistes, ainsi que de diminuer les nuisances sonores liées à la [circulation automobile](#). Le passage aux 30 km/h en ville est un mouvement qui se généralise ces dernières années, en France comme dans le reste de l'Europe.

Ecrit par le 23 novembre 2024

Comme le montre notre carte, Paris n'est pas pionnière en la matière. Selon les données du site [ville30.org](http://ville30.org), environ 200 communes françaises ont ainsi déjà passé le cap, dont quinze de plus de 100 000 habitants. Parmi ces dernières, Grenoble et Angers ont été les premières à annoncer un passage aux 30 km/h, respectivement en 2016 et 2017. Dans les autres grandes villes, telles Toulouse, Rennes, Lille ou Strasbourg, cette mesure est plus récente, datant de 2019 ou 2020, alors que la dernière en date avant Paris était Montpellier (1er août 2021).

De Tristan Gaudiaut pour [Statista](https://www.statista.com)

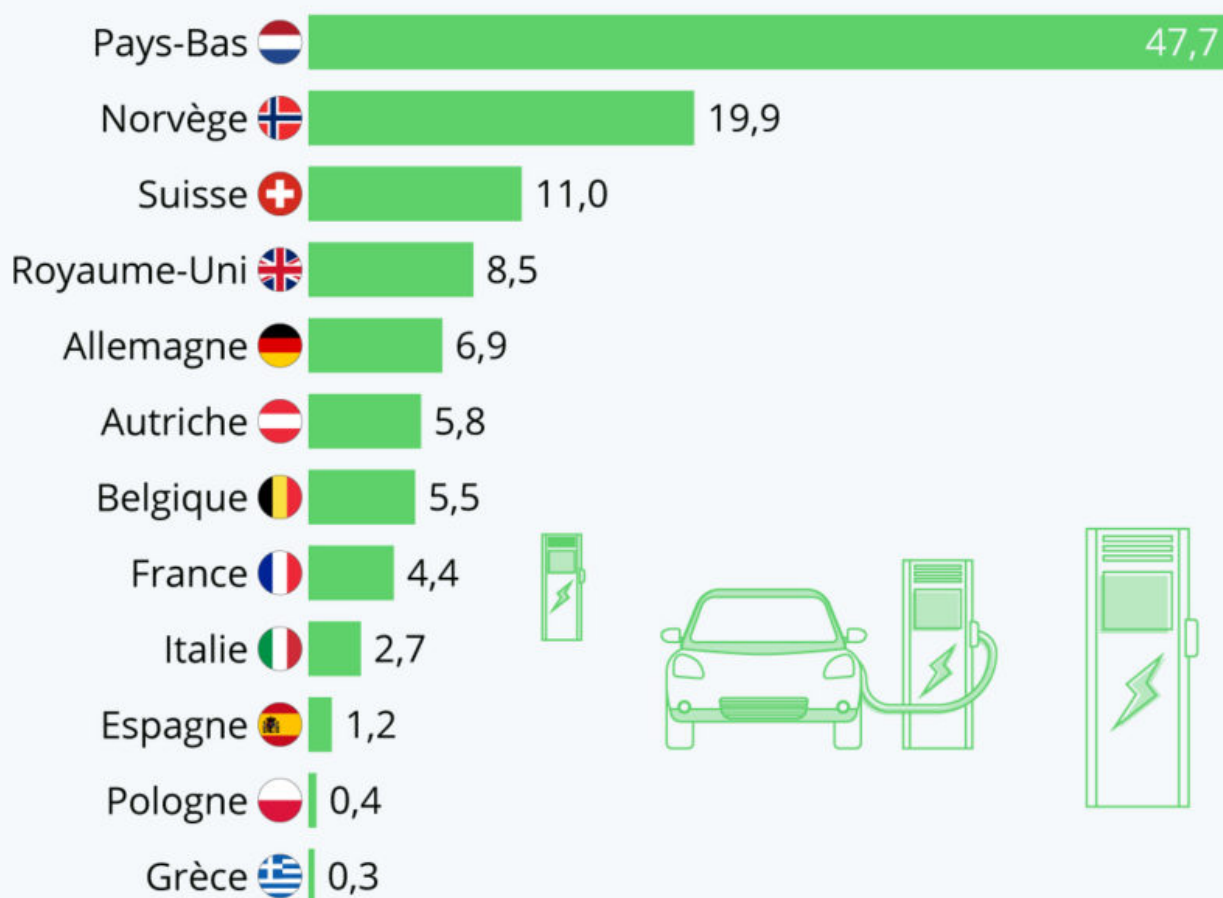
---

## Le développement des infrastructures dédiées à la mobilité électrique

Ecrit par le 23 novembre 2024

# La densité des infrastructures dédiées à la mobilité électrique

Nombre de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques pour 100 km de routes en 2020 \*



\* Dans une sélection de pays européens.

Sources : Observatoire européen des carburants alternatifs, Fédération routière internationale



statista

Ecrit par le 23 novembre 2024

Au cours de la dernière décennie, les Pays-Bas ont fait des progrès rapides dans le développement de leurs infrastructures dédiées aux [véhicules électriques rechargeables](#). Comme le révèlent les [données](#) de l'Observatoire européen des carburants alternatifs, le pays compte au total plus de 66 000 bornes de recharge électrique, soit environ 48 tous les 100 km si l'on ramène ce nombre à la longueur du réseau routier. Il s'agit de la plus forte densité en Europe.

Derrière les Pays-Bas, on retrouve un autre [champion de la mobilité électrique](#), la Norvège, avec environ 20 bornes pour 100 km de routes. Comme le montre notre graphique, les pays d'Europe du Nord et de l'Ouest sont globalement les mieux équipés en la matière : on dénombre notamment 8,5 bornes pour 100 km au Royaume-Uni et près de 7 en Allemagne. En France, peu plus de 4 bornes au 100 km étaient recensées en 2020.

De Tristan Gaudiaut pour [Statista](#)

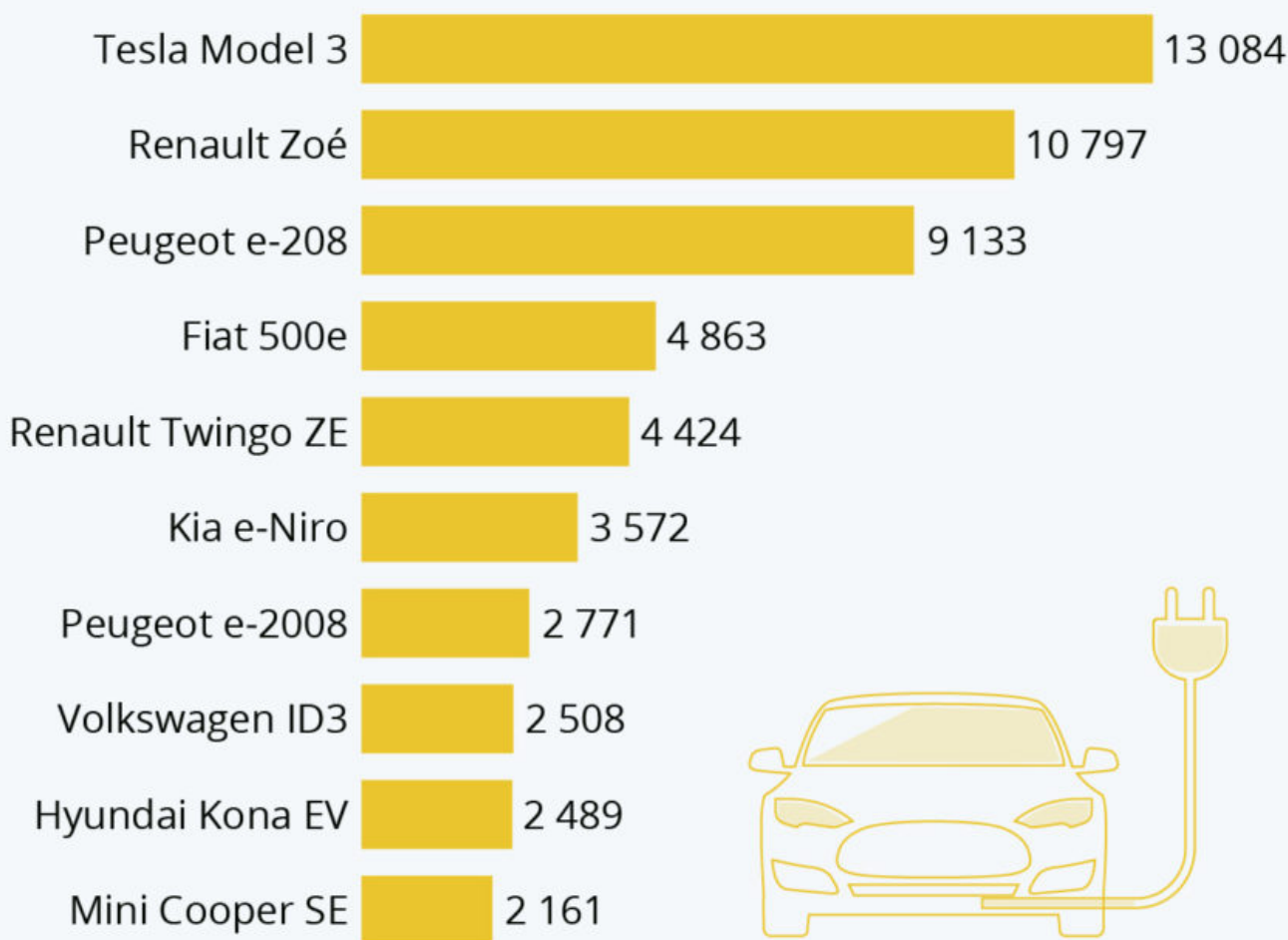
---

## Les meilleures ventes de voitures électriques en France

Ecrit par le 23 novembre 2024

# Les meilleures ventes de voitures électriques en France

Nombre de véhicules électriques neufs vendus en France selon le modèle, au premier semestre 2021



Sources : AAA Data, via Capital



statista 

Ecrit par le 23 novembre 2024

Si l'ensemble du [marché automobile](#) est encore convalescent au premier semestre, avec des ventes toujours inférieures au niveau d'avant la pandémie, ce n'est pas le cas des [voitures électriques](#) qui continuent leur forte progression. Selon les chiffres du cabinet AAA Data publiés par [Capital](#), près de 21 000 modèles électriques ont été immatriculés en France au mois de juin 2021, soit une part de marché qui a dépassé pour la première fois les 10 %.

Et si les voitures électriques font un carton, c'est en partie grâce à [Tesla](#), dont la Model 3 rencontre un franc succès. Au premier semestre 2021, la Model 3 s'est vendue à 13 084 exemplaires dans l'Hexagone et se classait devant les deux stars tricolores, la Renault Zoé et la Peugeot e-208, qui se sont écoulées à respectivement 10 797 et 9 133 unités. En pouvant compter sur l'arrivée de sa nouvelle Twingo ZE cette année (5ème meilleure vente), [Renault](#) reste toutefois le leader des constructeurs 100 % électriques sur le marché français.

De Tristan Gaudiaut pour [Statista](#)